Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213501901-20260407-30AFFRESULTCOMM-DE

Département : **ILLE et VILAINE**
Arrondissement : **FOUGERES – VITRE**
Commune : **MONTHAULT – 35420 – 6 rue des écoles -**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 030/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le 7 avril
Le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M Roger BUFFET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 27 mars

Présents : M Roger BUFFET, M Jean-François NIVLET, Mme Virginie HATTE, M Gérard COUASNON, M Sébastien CHESNEL, Mme Catherine LETINTURIER-CHARBONNEL, Mme Colombe DELFERIERE, M Stéphane CHARBONNEL, M Sébastien FRETAY, Mme Amélie DELLEMMES, Mme Lucie DUVAL
Absent :
Amélie DELLEMMES est nommée secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat du budget commune 2025 et budget annexe assainissement 2025 au budget primitif commune 2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération 060/2025 du 25 novembre concernant la reprise de compétence de l'assainissement par Fougères Agglomération ainsi que la clôture du budget annexe Assainissement au 31 décembre 2025.
Il y a donc lieu de transférer le résultat du budget annexe Assainissement au budget primitif de la commune.

Après avoir pris connaissance des résultats l'exercice 2025 tel qu'il figure au compte financier unique du budget principal approuvé lors de la séance du 10 mars 2026

- Section de fonctionnement : **Excédent de 250 969,79 €**
- Section d'investissement : **Déficit de 72 583,95 €**
- Reste à réaliser **8 000,00 €**

Ainsi que des résultats l'exercice 2025 tel qu'il figure au compte financier unique du budget assainissement approuvé lors de la séance du 10 mars 2026

- Section de fonctionnement : **Excédent de 10 019,69 €**
- Section d'investissement : **Excédent de 9 407,15 €**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal
** de reporter le résultat de fonctionnement de 2025 au budget primitif 2026 de la façon suivante :*

- **Report en section de fonctionnement au compte 002 : 180 405,53 €**
- **Report en section d'investissement au compte 001 : - 63 176,80 €**
- **Affectation au 1068 80 583,95 €**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 11 voix pour, adoptent ces propositions

Délibéré en séance les jour mois et an dessus,

Le MAIRE
Roger BUFFET

MONTHAULT ★ MAIRIE ★ 35420 (ILLE-ET-VILAINE)

Pour Copie Conforme
La Secrétaire
Amélie DELLEMMES

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-préfecture
le :
Publié ou notifié le :